

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [4]

Artikel: Femmes et travail temporaire

Autor: Weid, Bernadette von der

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275551>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes et travail temporaire

Un ménage : Philippe et Laura ont 56 ans tous les deux, deux enfants mariés. Philippe est dentiste, et depuis des années Laura l'aide, quelques heures par semaine, à recevoir ses clients et envoyer des factures lorsque la secrétaire est surchargée.

Du jour au lendemain, cette vie bien organisée se voit entièrement bouleversée : Philippe s'éprend violemment d'une charmante patiente divorcée, et à la suite d'une chute lors d'une promenade à cheval avec ladite patiente, se voit condamné à des mois d'immobilité et une incapacité totale de travail.

Laura était habituée à une vie très douce ; joli appartement, cabanon d'été dans le Midi, des vêtements toujours «griffés» et une vie sociale de bridges et de petits dîners amicaux. En quelques jours ce petit univers s'est écroulé et Laura se retrouve dans un deux-pièces meublé (Philippe a dit : va-t'en, c'est l'autre qui viendra vivre ici) avec une pension provisionnelle insuffisante. Elle va se battre bien sûr, mais elle éprouve un dangereux mélange d'amour, de rancune et de pitié pour cet homme égaré qui souffre à la fois d'un démon de midi et demi et de ses douloureuses fractures qui guérissent mal. Et Laura, sans aucune fortune personnelle, réalise un matin qu'elle n'a pas de quoi vivre et qu'elle DOIT gagner un salaire.

Que d'imprévoyances

Elle n'est pas la seule direz-vous, à devoir gagner durement son pain quotidien, elle n'a plus d'enfants à charge et un peu de volonté lui suffiront pour trouver un emploi modeste. Pas si simple. Laura a 56 ans, pas de diplômes pas de formation professionnelle proprement dite, elle tapote sur une machine à écrire avec deux doigts depuis des années et surtout n'a **jamais** dû s'astreindre à cette éprouvante discipline du travail huit heures par jour, jour après jour, hors de la sécurité du cabinet dentaire de son mari où l'on pouvait la situer socialement.

Solutions ?

Elles ne sont pas nombreuses. Nous avons été interroger, émues par le récit de ce cas tragique, Mmes Arlette Rentsch et Janine Bionda responsables de Manpower-Genève, sur les possibilités ouvertes dans ces cas. **Manpower nous dit :** Manpower s'est livré récemment à une étude sur le travail des femmes en Suisse et surtout les raisons du chômage qui les atteint plus gravement que les hommes.

D'après cette étude, le chômage des femmes dans les pays du Marché Commun s'est accru d'avril 76 à avril 77 de 15%, alors qu'il ne s'accroissait que de 0,9% pour les hommes.

En Suisse, la différence dans une même profession et pour une qualification égale, entre un salaire féminin et un salaire masculin était en 1974 de l'ordre de 25 à 30%.

Femmes et travail temporaire

Dans le cas ci-dessus, Laura va peut-être s'inscrire aux cours **Corref** ou **Orper** qui en quelques semaines vont lui rendre confiance en elle-même et surtout lui montrer quelles démarches entreprendre. Ensuite, le cœur battant, elle ira peut-être dans une agence de travail temporaire pour voir quelles possibilités lui sont offertes. Laura est Suisse, donc munie d'un permis C. Quelles sont les possibilités ouvertes à une femme de son âge ?

- secrétariat
- restauration (sommelière)
- vente
- manutention dans une entreprise (avec un peu d'expérience préalable).

Il y a de fortes chances que Laura choisisse le secrétariat, et une agence comme Manpower lui offrira gratuitement la possibilité de se cycloer ou recycler en dactylographie. Ces heures permettront également à l'agence de «tester» les forces nerveuses et

la volonté de travail de Laura. Ensuite, au bout de deux ou trois semaines, on verra si elle peut partir pour une première «mission», c'est-à-dire une première activité payée. On choisira une activité simple, dans une atmosphère aussi tranquille que possible. Et si Laura tient le coup, elle ira de mission en mission de plus en plus intéressantes, jusqu'au jour où elle trouvera une activité permanente qui lui convienne tout à fait.

Pour généraliser ces notions du travail temporaire, au service de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle des femmes il faut penser qu'il répond aux besoins d'un grand nombre de femmes qui désirent non seulement gagner de l'argent mais encore tester leurs chances, leurs possibilités, voire leurs goûts sur le marché de l'emploi ou mettre à jour leurs connaissances.

Qui a recours au travail temporaire ?

Il y a quatre catégories de femmes qui ont ainsi recours au travail temporaire :

- celles qui — pour des raisons variées — ne peuvent ou ne veulent accepter un emploi «normal» c'est-à-dire permanent. Exemples : les mères d'enfants d'âge scolaire qui ne peuvent travailler toute l'année ; les étudiantes qui ne peuvent travailler que de façon intermittente ; les femmes qui ont des engagements par ailleurs : emploi permanent déjà en vue, futur déménagement, occupations parallèles d'ordre artistique ou sportif et les femmes qui ont choisi ce style de vie que représente le travail temporaire
- celles qui possèdent une qualification mais cherchent à améliorer leur expérience avant de se fixer. Exemples : femmes veuves ou divorcées qui souhaitent reprendre une vie professionnelle — ou encore jeunes filles ayant récemment terminé leurs études
- celles dont les besoins d'argent ne demandent pas qu'elles travaillent en permanence. Exemples : mères de famille qui désirent améliorer le revenu familial ou faire face à telle ou telle dépense particulière, jeunes femmes désireuses de s'offrir un voyage, des vacances exceptionnelles, étudiantes.
- celles qui n'ont pas (encore) réussi à trouver un emploi permanent par les circuits normaux. Exemples : femmes à la recherche d'un emploi permanent, celles dont la qualification est marginale ou doit être perfectionnée.

Enfin, ne négligeons pas la notion que ce travail temporaire est une possibilité de trouver un emploi permanent qui convient.

BvdWeid

Sources : «Les dossiers de l'emploi»
Femmes et Travail, Manpower 1978

